

L'imam de la Grande mosquée n'est pas près de quitter le pays

■ L'ordre de quitter le territoire qui lui avait été notifié sur injonction de Theo Francken a été annulé.

Et une gifle de plus pour Theo Francken, le secrétaire d'Etat N-VA à l'Asile et à la Migration. Le Conseil du contentieux des étrangers (CCE) a annulé l'ordre de quitter le territoire d'Abdelhadi Sewif, l'imam de la Grande mosquée du Cinquanteaire, a annoncé, mardi, son avocat M^e Hicham Chibane.

Le CCE a considéré que *“lorsque l'autorité prend une décision basée sur l'existence d'une menace pour l'ordre public, elle doit faire apparaître dans la motivation de sa décision [...] en quoi le comportement personnel de l'intéressé constitue concrètement une menace actuelle, réelle, et suffisamment grave affectant un intérêt fondamental de la société. Une telle démonstration ne peut reposer sur de simples supputations ou sur des considérations générales”*.

Theo Francken

Secrétaire d'Etat à l'Asile (N-VA)

Ce recours concernait le non-renouvellement de la carte de séjour de l'imam décidé par M. Francken. La décision de ce dernier reposait sur un rapport de la Sûreté de l'Etat datant de décembre 2016, dans lequel l'imam était notamment décrit comme *“communautariste”* et ayant des *“positions rétrogrades concernant l'égalité hommes-femmes”*.

M^e Hicham Chibane contestait ces dernières accusations. Il a présenté des textes des prêches de l'imam, qui sont publics et disponibles en ligne sur le site de la Grande mosquée. *“Cette décision réhabilite l'image de mon client par rapport à ses positions, à son discours et à son ouverture aux autres communautés. Ses discours sont conformes au vivre-ensemble.”*

Début octobre, M. Francken annonçait avoir décidé de retirer la carte de séjour de l'imam d'origine égyptienne. *“J'ai reçu des informations qui sont très claires sur le fait que c'est un homme dangereux pour la sécurité nationale de notre pays, c'est un salafiste”*, avait déclaré M. Francken.

J.-C.M. (avec Belga)